

Tests PCR réalisés dans le cadre d'un départ à l'étranger ou d'événements culturels

Quoi de neuf à partir du 1er juillet ?

1. Entre le 1er juillet 2021 et le 30 septembre 2021, les enfants de 6 à 17 ans et les personnes qui n'ont pas encore eu l'occasion d'être complètement vaccinées ont droit au **remboursement de 2 tests PCR**.

2. Le **certificat COVID numérique de l'UE*** entre en application

* Le **certificat COVID numérique de l'UE** est téléchargeable via le site masante.be ou via l'application covidsafe.be

Le code CTPC (corona test prescription code) devient un élément indispensable

- pour les résidents étrangers sans numéro national pour obtenir leur résultat s'ils souhaitent obtenir un certificat COVID numérique.
- pour tous les citoyens belges qui souhaitent bénéficier d'un remboursement de leur test PCR

En pratique

Qui peut obtenir un code CTPC ?

Tout citoyen résident ou non-résident

Comment obtenir un code CTPC ?

En se rendant sur le site masante.be.

Quand faire la demande du code CTPC ?

Environ **1 semaine** avant la date du testing, le patient peut se connecter sur le site [masanté.be](https://masante.be) et demander son code CTPC. Ce dernier lui sera envoyé par SMS et aura une **durée de validité de 10 jours** après sa réception.

Les tests PCR qui ne sont pas remboursés* par l'assurance soins de santé sont néanmoins possibles*

* Plus d'information sur le site de [L'INAMI](https://www.inami.fgov.be)

A partir du 1^{er} juillet 2021, ces tests seront facturés au patient au prix de :

- **55 €** pour un test PCR classique (résultat après 24h à 36h) lorsque le test est réalisé sur le site du laboratoire
- **45 €** pour un test PCR classique (résultat après 24h à 36h) lorsque le test est réalisé par le médecin
- **100 €** pour un test PCR rapide (résultat après 3h)

Ces tests PCR à réponse rapide (3h) devront impérativement être réalisés sur le site du laboratoire. Réalisables en quantité limitée, ils seront réservés aux urgences de dernière minute. Réservation sur appel (Tél. 02 543 00 00) à partir du 5 juillet.

En pratique

PCR VOYAGES

Nous vous demandons

1. D'utiliser un tube ZYMO (milieu bleu)

Les tube à bouchon rouge sont réservés aux demandes urgentes uniquement (réponse 12-24h souhaitée)

Dans ce cas, il est impératif de prévenir le laboratoire par tél (02/543 00 00) ET le coursier.

2. De noter la **date et l'heure** du départ sur la demande

3. De noter clairement l'adresse e-mail du patient (**en MAJUSCULES**)

4. De noter clairement le n° de GSM du patient (+32 4.. ..)

5. Dans le cas où vous réalisez vous-même un test PCR voyage **remboursé** ou dans le cas d'un test réalisé chez un **résident étranger**, il est nécessaire de vérifier si le code CTPC notifié par le patient est valide ou non via l'application suivante

<https://pcr-test-prescription-web.prd.pub.vascloud.be/search>

The screenshot shows the 'CORONA TEST PRESCRIPTION & CONSULTATION' web application. It features a search bar for 'Rechercher prescriptions' with fields for 'Code prescription', 'OU', and 'N° registre national', each with a 'Rechercher' button. Below this is a 'Résultats' section with a warning icon and text: 'Si le citoyen est effectivement présent pour recevoir ou réaliser un test, veuillez l'indiquer en cliquant sur le bouton "Marquer comme distribué/réalisé"'. A green banner indicates 'Test remboursé (départ à l'étranger, participation à des événements, autre)' with a 'Marquer comme distribué/réalisé' button. The results table shows fields for 'Code prescription', 'Nom', 'N° registre national', 'N° de téléphone', 'Date de création', and 'Validité' (Valable du 24 juin 2021 jusqu'au 4 juillet 2021).

Nous vous rappelons aussi que dans le cas d'un dépistage suite à un départ à l'étranger, le patient doit obligatoirement signer le formulaire de demande s'il s'agit d'un test payant.

Edition 25 juin 2021